



Commission Insertion des Jeunes

13 mars 2019

Compte rendu

Sommaire

Ouverture : la commission insertion dans le débat sur le revenu universel d'activité	2
Tom CHEVALIER : panorama sur la France et comparaison européenne des politiques d'aides aux jeunes	3
I) Tour d'horizon des modèles de politiques d'autonomie des jeunes en Europe. 3	
II) Enjeux de l'individualisation des politiques sociales pour les jeunes.	4
III) Enjeux des réformes en direction d'une individualisation des dispositifs.	5
Nicolas DUVOUX, professeur de sociologie à Paris 8 et auteur de « Où va la France populaire ? »	8
I) Menaces et opportunités dans un contexte de réforme de l'Etat social	8
II) Enjeux majeurs de l'abaissement à 18 ans de l'éligibilité au RUA	9
III) Rapport de l'ONPES	9



Greslard NEDELEC, sur le projet d'expérimentation du Revenu de Base avec un focus sur les 18-25ans

11

Point sur les travaux de la commission : rapport mobilité, appel à projets Repérer et Mobiliser,... et actualités des membres.

I) RUA et obligation de formation

13

13

II) Autres actualités

13

Etaient présents :

ADF Alyssia ANDRIEUX – Assemblée des départements de France
Clara AZEVEDO –
Julie BENE – INJEP
Fanny BIDOUX – DGEFP
Laurine BRICARD – DGCS
Sandrine CHARNOZ – UNML
Tom CHEVALIER – Chercheur à Science Po
Pascal CORMORY – Président MSA
Thomas-Martin DIMICHELE – FAGE
Antoine DULIN – Président CIJ
Nicolas DUVOUX – Professeur à Paris 8
Pauline GALI – CGET
Ahmed HAMADI – CNAF
Virginie HASSAN – DGEFP
Anthony IKNI – FFJ
Said ISSAK – Conseiller emploi du délégué interministériel à l'accueil et à l'intégration des réfugiés.
Elodie MANSO – CCMSA
Pierre MONTAUDON – Secrétaire général COJ
Emmanuel MOURLET – Président de l'UNIJ
Greslard NEDELEC – Vice-présidente département de la Gironde
Alexandra NOËL – DGEFP
Janaiina PAISLEY – DJEPVA
Audrey PALLEZ – CNAP
Victor PIETRIGA – FO
Corentin POIRIER – UNML
Rinà RAJONARY – CFDT
Eliane RATELET-MONGELLAZ – chargée de mission des politiques d'insertions, département de la Gironde
Tristan REILLY – DJEPVA
Floriane RODIER – CNAJEP et JOC
Laurence SALTER – Pôle emploi
Amaria SEKOURI – Adjointe au Secrétaire général du COJ
Jonathan TETAS – Apprentis d'Auteuil
Claire THOURY –
Joaquim TIMOTEO – INJEP
Cécile VALLA – Apprentis d'Auteuil
Vincent VALLART – Mission locale jeunes
Tommy VEYRAT – Union nationale des comités locaux pour le logement autonome des jeunes

La séance est ouverte à 9 heures 20.

Ouverture : la commission insertion dans le débat sur le revenu universel d'activité

Antoine DULIN, président de la commission insertion des jeunes, indique que le programme de la matinée porte sur le revenu universel d'activité (RUA), potentiellement ouvert aux jeunes de 18 à 25 ans.

Un rapporteur général, Fabrice Lenglard, a été nommé auprès de Christelle Dubos, secrétaire d'Etat rattachée à Agnès Buzyn. L'idée d'Emmanuel Macron était de fusionner l'ensemble des minimas sociaux, y compris les APL, ce qui pose un certain nombre de questions. En effet, ces aides ne sont pas uniquement destinées aux personnes en grande précarité, mais sont aussi l'unique droit universel ouvert aux jeunes à partir de 18 ans.

Parallèlement, Olivier Noblecourt, délégué interministériel à la lutte contre la pauvreté, doit lancer une concertation qui comprendra un collège sur la jeunesse et portera sur l'ouverture du RUA aux jeunes. Lors de la dernière réunion plénière du COJ, Gabriel Attal s'est montré favorable à cette proposition, inscrite dans le rapport mobilité.

Un tour de table de présentation est effectué.

Tom CHEVALIER : panorama sur la France et comparaison européenne des politiques d'aides aux jeunes

1) Tour d'horizon des modèles de politiques d'autonomie des jeunes en Europe.

L'Etat peut intervenir de nombreuses façons pour permettre aux jeunes d'accéder à des ressources. Deux modes d'intervention sont privilégiés.

- **Faciliter l'accès à l'emploi, par des politiques d'éducation et d'emploi.**
- **Délivrer aux jeunes un revenu leur permettant de s'émanciper de leur famille, indépendamment de leur présence sur le marché du travail.**

1) *La citoyenneté économique*

Cette dimension concerne toutes les politiques permettant aux jeunes à accéder à l'emploi *via* la production de compétences.

Deux stratégies cohabitent en Europe : l'une inclusive, l'autre sélective.

La première vise à développer des compétences chez tous les jeunes, en limitant les inégalités scolaires. La scolarisation est élevée et le décrochage scolaire limité. La politique de l'emploi intervient alors comme compensation du système éducatif, se focalisant sur les jeunes qui quittent le système sans les compétences leur permettant d'intégrer un emploi de qualité. Elle se concentre sur l'offre de travail, c'est-à-dire sur les jeunes, particulièrement les moins qualifiés. La formation professionnelle est le premier outil utilisé pour augmenter leur employabilité.

La deuxième stratégie a pour logique de sélectionner les jeunes en fonction de leur niveau d'éducation. Les systèmes éducatifs, très élitistes, se focalisent sur les meilleurs élèves : le taux de décrochage est plus élevé et le taux de scolarisation plus faible. La politique de l'emploi renforce la logique de ce système. Elle agit sur la demande de travail, dans les secteurs privés ou publics, pour créer des emplois atypiques permettant aux jeunes peu qualifiés d'accéder à l'emploi. Les instruments mobilisés sont des emplois aidés et la réduction du coût du travail pour augmenter la demande des entreprises.

2) *La citoyenneté sociale*

L'enjeu est celui de l'image de la jeunesse, qui intervient en transition entre l'enfance et l'âge adulte.

Considérer les jeunes comme des enfants correspond à une politique de familialisation. Elle prolonge les obligations alimentaires des parents au-delà de la majorité civile. Les limites d'âge d'accès aux droits sont supérieures à l'âge de la majorité (RSA, etc.). Le statut de sécurité sociale est celui d'un ayant droit (enfant à charge). Les étudiants, en tant que jeunes encore en éducation, sont inclus dans la politique familiale. Les bourses ne sont pas là pour leur permettre d'accéder à l'autonomie mais pour aider les familles à soutenir leurs enfants. Ces bourses dépendent donc des revenus des familles, et peu d'étudiants y ont droit.

La politique d'individualisation est inverse : les jeunes sont considérés comme des adultes. L'obligation alimentaire ne se poursuit pas au-delà de la majorité civile. Les limites d'âge correspondent à cette majorité. Le statut de sécurité sociale est celui d'un allocataire classique. Les aides aux étudiants sont indépendantes des politiques familiales. Des

bourses et des prêts universels leur sont accordés. Entre 60 % et 100 % des étudiants en bénéficient.

La France se trouve dans la catégorie des pays méditerranéens, avec une familialisation de la citoyenneté sociale et une stratégie sélective de citoyenneté économique liée au très fort élitisme de son système éducatif. Les allocations logement françaises correspondent à une logique individualisée tandis que la logique globale du système reste la familialisation.

II) Enjeux de l'individualisation des politiques sociales pour les jeunes.

1) *Conséquences sociales*

La familialisation renforce les inégalités à deux égards : elle accroît l'importance des transferts intergénérationnels et renforce les inégalités en donnant plus à ceux qui ont déjà plus.

L'autre enjeu concerne l'augmentation de la pauvreté en raison de la décohabitation. L'individualisation permet aux jeunes de quitter le domicile familial, ce qui peut provoquer de la pauvreté parce que la famille ne le protège plus.

La littérature sur la réduction de la pauvreté des jeunes et l'effet de l'action publique montre que deux types de politiques publiques peuvent avoir un effet de réduction de cette pauvreté : l'ouverture et la générosité des minimas sociaux et des prestations chômage. Le débat est encore ouvert sur les effets de la politique familiale et de la politique d'éducation.

Le rapport Sirugue présente une étude sur l'effet de réduction de la pauvreté de l'ouverture du RSA aux moins de 25 ans, qui évalue cette réduction à 3,8 %.

Enfin, l'enjeu du retour à l'emploi est un argument contre l'individualisation, qui est accusée de détourner de l'emploi. L'expérimentation de l'INSEE réalisée à ce sujet montre l'absence de mécanisme de désincitation.

2) *Conséquences politiques*

Les conséquences politiques ont trait au soutien des citoyens en général, et des bénéficiaires en particulier, à l'égard d'une politique publique. Or, il est possible qu'une politique publique ait des effets positifs d'un point de vue économique et social, mais des effets politiques qui minent à long terme la soutenabilité des dispositifs.

Tom CHEVALIER prend l'exemple de la confiance dans les institutions. Le manque de confiance aboutit à des mouvements sociaux, voire à des révolutions. Dans un contexte démocratique, ce facteur est le plus efficace pour prédire l'abstention électorale et le soutien aux partis radicaux, de droite comme de gauche. Les électeurs de ces partis ont les niveaux de défiance à l'égard des institutions les plus élevés.

Or, la citoyenneté sociale a un effet sur la confiance dans les institutions. Plus elle est individualisée, plus la confiance des jeunes dans les institutions est renforcée.

Cet effet est potentiellement lié à trois mécanismes.

- Les ressources : plus le niveau de ressources est élevé, plus la confiance de la population augmente.
- La visibilité : les jeunes se rendent compte que l'Etat agit en leur faveur, alors qu'ils ne le perçoivent pas lorsque les aides passent par la familialisation.
- La reconnaissance du statut d'adulte : cette marque de confiance engendre de la confiance en retour.

III) Enjeux des réformes en direction d'une individualisation des dispositifs.

Tom CHEVALIER identifie trois trajectoires potentielles de réformes en France.

- **Actualisation**

Le régime actuel perdure, avec la citoyenneté refusée et la familialisation. Dans ce régime, les jeunes vulnérables, dits NEET (ni en emploi, ni en éducation, ni en formation), représentent l'angle mort du système. L'actualisation développe des dispositifs *ad hoc* pour les situations de vulnérabilité. Les dispositifs sont fragmentés et adaptés à ces situations : Garantie jeunes, bourses, prime d'activité, etc.

- **Dualisation**

La familialisation demeure la logique pour les étudiants, car elle est liée à l'enfance et à l'éducation. En revanche, l'individualisation porte sur les jeunes qui ne sont plus en éducation, et qui souffrent de la familialisation en raison de la limite d'âge de 25 ans. Cette logique consiste à développer un dispositif d'action publique pour tous les jeunes vulnérables en dessous de 25 ans : développement de la Garantie jeunes, abaissement de l'âge du RSA, ou RUA.

- **Transformation**

Cette trajectoire est la plus longue et la plus complexe, car elle implique de changer de régime. Dans ce cas, l'individualisation porterait également sur les étudiants. La citoyenneté correspondrait au modèle de citoyenneté habilitante des pays nordiques. Elle passerait soit par un capital de formation ouvert à tous les individus, quel que soit leur âge, soit par un équivalent fonctionnel, qui est le CPA. Pour l'instant, peu de fonds lui sont attribués, mais le dispositif pourrait monter en puissance à long terme.

Nicolas DUVOUX demande si l'accès des jeunes à un logement fait baisser leur pauvreté en condition de vie, et comment expliquer que, sur des indicateurs démographiques, la France se situe entre les pays nordiques et ceux d'Europe du sud, et non totalement dans ce dernier bloc ?

Tommy VEYRAT souhaite savoir si les modèles de citoyenneté ont un effet sur l'âge de la décohabitation et sur les modèles de politiques de logement destinées aux jeunes.

Ahmed HAMADI s'enquiert des conséquences, pour le jeune en décohabitation, de la perte d'allocations de sa famille.

Tom CHEVALIER indique ne pas avoir regardé l'item du logement chez les jeunes.

Il explique que l'hybridation des dispositifs est beaucoup plus importante en France que dans les pays méditerranéens. Les allocations logement sont très élevées en France et disponibles pour de nombreux jeunes, ce que l'on ne retrouve pas dans d'autres pays de la citoyenneté refusée. Cela fait baisser l'âge de décohabitation. Par ailleurs, il faut prendre en compte les situations culturelles et l'économie : l'impact de la crise dans les autres pays méditerranéens est sans commune mesure avec celui ressenti en France. La naissance du premier enfant dépend fortement de ce facteur.

Dans les pays individualisés, deux stratégies différentes sont appliquées, en fonction du statut des individus. Lorsqu'ils ne sont pas étudiants, ces pays appliquent une logique de droit commun. Dans le cas contraire, ils construisent des logements universitaires.

Enfin, concernant l'appauvrissement résultant potentiellement de la sortie des jeunes du ménage, Tom CHEVALIER estime que les effets anti-redistributifs doivent être pris en compte. Le rapport du Haut Conseil à la Famille sur les jeunes, montre que les perdants de certains dispositifs individualisés sont les familles modestes.

Said ISSACK observe que le système de prélèvement obligatoire français n'est absolument pas redistributif, et pense que la remise en cause actuelle des politiques

familiales posera un problème de légitimité, car les personnes totalement exclues de ces dispositifs refuseront de continuer à les financer.

Eliane RATELET-MONGELLAZ évoque la politique de repérage des jeunes NEET et « invisibles » en Gironde. Ces jeunes deviennent rapidement défiants vis-à-vis de la société et il faut les réconcilier avec elle. Or, le rapport à l'aide monétaire est compliqué, car elle est souvent associée à de l'assistanat. Elle demande comment les autres pays sont parvenus à l'individualisation.

Alyssia ANDRIEUX souhaite savoir à quel niveau, national ou territorial, sont portés les dispositifs de l'aide publique en Europe.

Antoine DULIN demande si l'âge des minima sociaux a été abaissé dans les pays nordiques.

Il indique que l'actualisation de la familialisation pose problème parce que le système socio fiscal français impose de sortir de sa famille pour accéder à la Garantie jeunes, donc de perdre les bénéfices du rattachement de l'enfant au foyer fiscal de ses parents. Il estime donc important de passer rapidement dans une dynamique de dualisation.

Sandrine CHARNOZ remarque que la capacité à reprendre un chemin normal diminue proportionnellement au temps passé en décrochage et que l'incapacité à se déplacer aggrave la spirale du décrochage. Le choix d'orientation ne s'effectue pas forcément en fonction des envies et des capacités des jeunes, mais souvent en fonction de leur capacité de déplacement. Elle estime que la réforme du lycée aggravera cet état de fait.

Tommy VEYRAT fait part de son pessimisme quant aux projets de réformes. Les scénarios de dualisation et de transformation lui paraissent éloignés des évolutions actuelles, car la fragmentation des dispositifs tend à augmenter.

Alexandra NOEL souhaite savoir si l'individualisation dans les pays européens est adossée à une contrepartie. Elle observe aussi que les jeunes ont des difficultés à valoriser les compétences qu'ils possèdent.

Tom CHEVALIER explique que l'effet redistributif est plus fort avec un impôt proportionnel qu'avec un impôt progressif. Il renvoie aux travaux de Michaël Zemmour montrant la forte redistributivité du système fiscal français.

Il ajoute que l'origine de l'individualisation n'est pas liée à la jeunesse, mais à la tradition protestante de pays qui l'appliquent. Le catholicisme, en revanche, implique la subsidiarité et la familialisation.

Les pays anglo-saxons et nordiques ont en commun de délivrer des prestations en échange de contreparties. Toutefois, les pays anglo-saxons incitent à la reprise rapide du travail, quitte à baisser le niveau de l'emploi. Au contraire, la compétitivité des pays nordiques repose sur la qualité et les compétences. Les contreparties sont très fortes, mais toujours liées à la formation. Les jeunes sont incités à monter en compétence. Dans les pays nordiques, les limites d'âge ont toujours été relativement basses. En revanche, d'autres limites d'âge ont été introduites plus tardivement, qui ne déterminent pas un passage à l'âge adulte mais le type de contreparties. Des contractualisations différentes de celles des adultes leur sont proposées.

Concernant les niveaux territoriaux, Tom CHEVALIER renvoie aux travaux de Patricia Loncle sur les politiques locales de jeunesse.

Il indique ensuite que l'effet de la longueur du décrochage scolaire a été étudié par les sociologues, qui l'appellent « l'effet cicatrice ». Plus le temps sans emploi en début de carrière est long, plus il est difficile de retrouver un emploi et plus la carrière en sera marquée. Ces effets sont très présents pendant les crises.

Concernant les questions de mobilité, l'individualisation permet d'accéder à davantage de ressources, qui permettent de se déplacer. En revanche, la distance vis-à-vis des parents

n'est pas prise en compte. Par ailleurs, le prix des loyers est également important dans cette problématique.

Concernant l'empilement des dispositifs et le manque d'ouverture à l'abaissement des âges, Tom CHEVALIER répond que les conditions de possibilité de réformes structurelles et d'autres régimes de citoyenneté dépendent du contexte dans lequel elles s'insèrent. Dans les pays nordiques, le système politique produit du dialogue entre les différents acteurs, ce qui permet la cohérence des dispositifs. Le problème des réformes françaises réside dans un fonctionnement opposé : la démocratie est majoritaire et privilégie le conflit plutôt que le dialogue. Les partenaires sociaux sont très divisés, peu représentatifs et peu pris en compte par les acteurs politiques. Par ailleurs, les pays ayant réussi une bonne réforme ne sont pas passés par l'enjeu de la jeunesse, mais par celui de la compétitivité de l'économie. Les conséquences en sont ensuite tirées dans tous les champs des politiques publiques. Une bonne stratégie économique permet d'avoir des effets en cascade aboutissant *in fine* à la jeunesse.

Tom CHEVALIER rappelle ensuite que l'individualisation et la citoyenneté économique inclusive engendrent la confiance institutionnelle des jeunes. La réduction des inégalités dans le système éducatif et la politique de l'emploi compensatoire la renforcent. Ces deux dimensions sont complémentaires. Parallèlement, la familialisation et les inégalités scolaires réduisent d'autant plus la confiance.

Antoine DULIN souhaite savoir si Tom Chevalier approuve l'intégration des allocations logement au RUA.

Tom CHEVALIER déclare ne pas avoir d'avis tranché sur cette question. Il observe que les allocations sont presque toujours distinguées et qu'elles reflètent des objectifs et fonctions différents. Les assimiler comporte donc un risque.

Nicolas DUVOUX, professeur de sociologie à Paris 8 et auteur de « Où va la France populaire ? »

I) Menaces et opportunités dans un contexte de réforme de l'Etat social

Les chantiers annoncés de l'Etat social sont majeurs. Dans le même temps, seront conduites les réformes :

- des minima sociaux, autour du RUA ;
- de l'accompagnement social et des politiques des conseils départementaux et de Pôle emploi ;
- des retraites, aux enjeux cruciaux.

Si elle est conduite telle qu'elle a été présentée par Jean-Paul Delevoye, la réforme des retraites sera structurelle, passant d'une logique de régimes à une logique individuelle. La question de la refonte globale de l'état social sera ouverte. Les retraites représentent 14 % du PIB, ce qui est très important. Les transferts de l'état social représentent environ deux fois le budget de l'Etat. Les instruments et les principes qui guident la protection sociale pourront être questionnés. La sortie d'un système corporatiste et familialiste sera envisageable.

Nicolas DUVOUX évoque trois enjeux.

- **L'individualisation et la familialisation**

La familialisation procure de la protection à une partie de la population. Toutefois, elle occulte un certain nombre de vulnérabilités. Des économistes comme Anne Eydoux ont averti que l'individualisation, si elle n'est pas compensée, fera des perdants.

- **Le pilotage et la gestion de l'action sociale.**

L'une des orientations actuelles consiste à faire monter la place de l'Etat au détriment des partenaires sociaux.

- **Le niveau des transferts et de leur allocation.**

Les politiques économiques adoptées au début du quinquennat ont organisé un transfert des retraités vers les actifs. Des signaux sur la ré-indexation des pensions apparaissent toutefois dans le débat public. Il est indispensable de penser la pauvreté en France, la manière dont elle est vécue et représentée. La pauvreté monétaire touche en priorité les enfants, les jeunes adultes et les familles monoparentales. Les jeunes, bien que pauvres, ne se ressentent pas comme tels, alors que les retraités sont surexposés à ce sentiment, particulièrement lorsqu'ils sont locataires.

Nicolas DUVOUX aborde ensuite la question des APL et du RUA. Les APL avaient autrefois une fonction de stabilisation des revenus des ménages les plus modestes. L'enjeu, pour des ménages ayant adopté des conduites de privation, est celui de la prévisibilité des revenus plus que leur niveau. Le surendettement est principalement lié à cette instabilité. Nicolas DUVOUX estime donc que la stabilisation des jeunes de 18 à 25 ans plaide en faveur de l'abaissement du seuil du RUA.

II) Enjeux majeurs de l'abaissement à 18 ans de l'éligibilité au RUA

Il est important de concilier prestations et accompagnement. La dualisation serait une condition de possibilité de la transformation. Il serait contre-productif de se limiter à des prestations.

Les deux chantiers du RUA et du service public de l'insertion seront mis en œuvre dans la même temporalité. La question de la jeunesse porte sur la nature de la contrepartie qui lui serait demandée : soit indexée sur celle des allocataires actuels du RSA, soit intégrée dans un service public de l'insertion, avec un droit à l'accompagnement étendu, universalisé et rénové.

Dans les études comparatives, la France est souvent rangée du côté des pays nordiques en termes de volume du PIB consacré à la protection sociale. Toutefois lorsqu'on observe l'intensité de l'accompagnement et des contreparties liés aux droits sociaux, les pays nordiques sont plus proches des systèmes libéraux. La France a un niveau d'accompagnement des chômeurs de longue durée très faible. L'enjeu majeur est de parvenir à lier de façon étroite prestations et insertion. La trajectoire française est régressive sur ce point. Lorsque le RMI a été créé, 20 % des dépenses d'allocations devaient être consacrés à l'insertion, seuil ensuite abaissé. L'obligation a aujourd'hui disparu. Les départements se sont adaptés en réduisant les fonds alloués à l'insertion. Nicolas DUVOUX affirme qu'un changement de braquet est nécessaire, articulé à une refonte des minimas sociaux.

Il ajoute que le prélèvement à la source de l'impôt peut faciliter cette individualisation des prestations sociales.

Il termine en disant que l'abaissement à 18 ans de l'éligibilité au RUA tient au constat objectif que ce sont les jeunes qui sont pauvres en France.

III) Rapport de l'ONPES

Nicolas DUVOUX explique avoir assuré la présidence du comité d'évaluation du fonds d'appui aux politiques d'insertion menées par les départements. Il présente le contenu d'un rapport, intitulé *Première évaluation des conventions d'appui aux politiques d'insertion*, disponible sur le site de l'ONPES.

Ce fonds a été mis en œuvre à partir de 2018. 50 millions d'euros ont été distribués entre 90 départements, et ont financé 1 000 actions sur le territoire. Son utilisation était très souple. L'accès à l'emploi était au centre de ces actions, notamment dans les circuits courts. L'idée était de faire entrer la jeunesse dans ces politiques d'insertion. Très spontanément, les départements ont mené des politiques en faveur de la jeunesse, ce qui est révélateur de leurs préoccupations. Les départements et collectivités identifient des lacunes dans la protection sociale et tentent de les pallier.

Cette préoccupation des départements est un argument sérieux à faire valoir, car elle prouve qu'ils ressentent la nécessité d'agir hors de leur principale cible.

Pascal CORMORY demande à Nicolas Duvoux s'il pense que l'Etat gère la protection sociale sans les partenaires sociaux.

Tommy VEYRAT relève trois importants points d'alertes sur la question des jeunes et du logement.

- La fusion du RSA et des APL, dont les limites d'âge sont différentes.
- La question du non-recours.
- La perte du RUA en cas de non-acceptation d'un emploi jugé raisonnable.

Ces éléments, particulièrement inquiétants, s'inscrivent dans un contexte général de réforme des politiques publiques. Les APL ont subi un fort recul, ce qui pourrait engendrer une importante crise d'ici une dizaine d'années.

Antoine DULIN demande si les revenus des familles doivent être pris en compte pour accéder au RUA, ou le système doit être ouvert à tous.

Sandrine CHARNOZ se demande si les départements qui intègrent les jeunes agissent par volonté politique ou par opportunité financière.

Nicolas DUVOUX déclare qu'il ne pense pas que la protection sociale vit sans les partenaires sociaux, mais qu'il constate simplement la part croissante de l'Etat depuis trente ans, et l'intention du gouvernement de l'augmenter.

Par ailleurs, il doute qu'une loi réduise de façon massive les bénéficiaires des minimas sociaux, car son portage politique serait difficile. Il estime cependant qu'un scénario demandant un effort sur les minimas sociaux en contrepartie d'un accent mis sur la prime d'activité est possible, comme aux Etats-Unis où la prime d'activité est devenue la principale mesure de lutte contre la pauvreté.

Il ajoute que l'abaissement de l'âge du RUA implique une réflexion sur les contreparties.

Tom CHEVALIER précise que, dans l'individualisation, la logique repose sur l'indépendance financière des jeunes de plus de 18 ans. Les ressources parentales ne sont donc jamais prises en compte. Seule la cohabitation peut l'être.

Greslard NEDELEC, sur le projet d'expérimentation du Revenu de Base avec un focus sur les 18-25ans

Greslard NEDELEC explique que cette démarche s'inscrivait dans un contexte de débat public et publication de travaux scientifiques (rapports Sirugue, Percheron, du CESE et de la CNAF). Son but était de regarder comment des départements, chefs de file de l'insertion et chargés de l'accompagnement des allocataires du RSA, pouvaient résoudre les difficultés auxquelles ils étaient confrontés, en particulier le taux de non-recours, estimé entre 30 et 37 %. La compréhension de ce sujet par les citoyens a aussi été questionnée, car la stigmatisation des allocataires du RSA reste forte.

Ce projet allie un territoire, des citoyens, des experts, des professionnels de l'accompagnement, des associations partenaires, des institutions et les élus.

Quatre scénarios ont d'abord été envisagés.

- **Sous conditions :**
 - fusion RSA/APL ;
 - fusion des dix minima sociaux.
- **Inconditionnels :**
 - revenu d'environ 750 euros ;
 - revenu proposé par le jury citoyen.

D'autres départements se sont agrégés à ce travail, ce qui a abouti à des scénarios supplémentaires recouvrant toutes les situations. Plusieurs âges d'inclusion des jeunes ont été considérés.

Deux points d'achoppement sont apparus :

- Quel modèle proposer à la jeunesse ?
- Quel est le risque de désinciter les personnes à aller au travail, ou d'exclure les travailleurs pauvres ?

L'IPP a déterminé, pour chaque scénario, les seuils d'apparition des perdants.

L'expérimentation *in vivo* est nécessaire car les études sur les effets produits par une inconditionnalité d'un revenu de base manquent. Les effets sur la santé sont également très peu documentés. Or, le coût du non-recours aux soins est important pour la société.

La mise au débat de cette expérimentation a été refusée. Le scénario choisi proposait l'inclusion à 18 ans, fusionnant soit RSA et prime d'activité, soit RSA, prime d'activité et APL. Inclure les APL au RSA en maintenant une conditionnalité entraînerait une perte des deux allocations, ce qui rajouterait de la précarité à la pauvreté. Or, le taux de jeunes à la rue est déjà inquiétant.

Greslard NEDELEC estime que le prélèvement à la source permettra une individualisation des prestations.

Pour finir, elle recommande le livre de Rutger Bregman, *Utopies réalistes, en finir avec la pauvreté*, et celui de Timothée Duverger, *L'Invention du revenu de base : la fabrique d'une utopie démocratique*.

Cécile VALLA souhaite savoir comment la question des contrats jeunes majeurs a été intégrée dans cette réflexion sur le revenu universel.

Greslard NEDELEC répond que la Gironde a une politique très volontariste sur les accompagnements aux jeunes majeurs sortant de l'ASE. Ils ne souhaitent souvent plus être accompagnés. Un colloque s'est déroulé en juin 2018 à l'IEP de Bordeaux, où les représentants nationaux de ces jeunes ont interpellé les élus.

Cécile VALLA demande si cette politique sera supprimée.

Greslard NEDELEC répond par la négative. Le département cherche à développer un accueil de premier niveau, des outils numériques accessibles et un accompagnement à ces outils.

Clara AZEVEDO observe que beaucoup de jeunes sortant de l'ASE rejettent les institutions et sortent du droit commun. L'inconditionnalité de l'accès au revenu de base leur permet de s'émanciper et évite l'écueil du recours aux institutions.

Greslard NEDELEC précise que la précarisation entraîne l'impossibilité de se projeter, y compris vers l'insertion professionnelle, et a des effets délétères sur le sentiment d'inclusion sociale. Les centres sociaux observent les effets produits chez des personnes incapables de se projeter mentalement sur leur avenir. Les enfants issus de ces familles sont incapables de s'engager dans des études parce qu'ils n'ont pas grandi dans un environnement suffisamment stable.

Clara AZEVEDO indique que le jury citoyen de cette étude comportait des travailleurs sociaux, qui ont insisté sur le fait que l'inconditionnalité du revenu de base leur permettrait enfin de jouer leur rôle d'accompagnement et d'insertion, les libérant de leur fonction de contrôle.

Point sur les travaux de la commission : rapport mobilité, appel à projets Repérer et Mobiliser,... et actualités des membres.

I) RUA et obligation de formation

Antoine BULIN indique que la concertation sur le RUA débutera en avril. Il souhaite que la CIJ ou le COJ fournisse un avis pour participer au débat et montrer la légitimité de cette commission. Il demande aux organisations de faire parvenir leur positionnement à ce sujet. En l'absence de contribution, un simple avis transmis par courriel suffira.

Parallèlement, il souhaite réfléchir sur la dynamique de l'obligation de formation des 16-18 ans annoncée par le Président de la République le 13 septembre 2018. Elle est inscrite dans la loi Blanquer, mais reste à mettre en œuvre. Les 20 millions d'euros confiés aux missions locales ne suffiront pas à former tous les jeunes. Il est nécessaire de travailler sur des alternatives.

II) Autres actualités

1) *Rapport mobilité*

Le rapport est en ligne. Il a été envoyé au Premier Ministre, aux deux ministres et à l'ensemble des institutions. Le bureau du COJ reverra Gabriel Attal le 19 mars pour évoquer ses suites. Il servira de base à la réflexion d'un potentiel Conseil interministériel de la jeunesse, programmé dans les prochains mois.

Alexandra NOEL fait part de deux regrets concernant ce rapport.

Le premier concerne la place du PACA, qui incarne le droit à l'accompagnement, présent notamment dans la stratégie pauvreté.

Le deuxième concerne la contribution de la DGEFP sur la mobilité, qui n'est pas actualisée.

Jonathan TETAS évoque un problème similaire sur les propositions des Apprentis d'Auteuil.

Antoine DULIN répond que les modifications seront effectuées.

2) *Appel à projets Repérer et mobiliser*

Antoine DULIN souhaite associer la CIJ à son évaluation et son suivi. Des membres de la commission pourraient participer aux jurys.

Fanny BIDOUX explique que le cahier des charges national a été envoyé aux DIRECCTE, chargées de mettre en œuvre ce projet avec les Conseils régionaux et départementaux. Différentes vagues de sélection auront lieu, sur une durée d'un an, la première prenant fin le 19 avril. Les appels à projets sont en ligne sur le site de chaque DIRECCTE. La réponse se fait en ligne *via* la plate-forme Démarches simplifiées. Des liens vers ces appels seront ajoutés sur le site du Ministère du Travail.

Alexandra NOEL ajoute que la participation du COJ aux jurys de sélection dépendra des DIRECCTE.

Antoine DULIN demande comment sera garantie l'adaptabilité des projets à chaque région, et s'enquiert des éléments de suivi.

Fanny BIDOUX répond que chaque porteur de projet devra répondre à des indicateurs de suivi. Les données seront envoyées aux DIRECCTE pour une consolidation finale. Le comité scientifique du PIC s'est saisi de la question de l'évaluation. Un bilan qualitatif sera effectué par chaque porteur de projet et envoyé aux DIRECCTE. Les projets pouvant durer de deux à quatre ans, l'objectif est de vérifier l'efficacité du projet à mi-parcours.

Antoine DULIN encourage chaque membre de la commission à prendre contact avec la DIRECCTE.

La séance est levée à 12 heures 45.